

**SARL NETVLM**  
**Siège Social : 20, Avenue Médicis, 41000 Blois**  
**RCS PARIS 382 624 773 - Au capital de 241.985 €**

**PROCES-VERBAL : Assemblée Générale Extraordinaire 26 juillet 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 juillet à 11 heures 30, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire annuelle, au 20 avenue Médicis à Blois, sur convocation faite par le gérant.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Madame MAHMOUDI préside la séance en qualité de gérant.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 11900 parts ; soit plus des deux tiers des parts sociales. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts, la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du gérant,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le gérant déclare que le rapport du gérant, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le gérant rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction du capital
- Désignation d'un nouveau gérant
- Transfert du siège social
- Modification des statuts
- Divers.

Le gérant donne lecture de son rapport de gestion.

Cette lecture terminée, le gérant ouvre la discussion.

Après divers échanges de vues au cours desquelles Monsieur MAHMOUDI, Président de séance donne toutes explications en réponses aux questions posées et plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions ci-après.

**PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

Les actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant décident le transfert du siège social de la société au, 20, Avenue Médicis 41100 Blois et adoptent les modifications statutaires qui en découlent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité actionnaires présent ou représentés.

**DEUXIEME RESOLUTION – DESIGNATION DU GERANT**

Après avoir pris connaissance de la démission du gérant Mme Jocelyne Pinvidic et l'acceptation des fonctions de gérant par M. Najib Mahmoudi, les associées agrément la désignation de M. Najib Mahmoudi en qualité de nouveau gérant et adoptent les modifications statutaires qui en découlent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

### **TROISIEME RESOLUTION – MOFIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

Les actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant décident la modification de l'objet social de la société comme suit :

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

1. La participation et notamment par voie de création de sociétés ou de groupements d'intérêts économiques, de souscription ou d'acquisition d'actions ou de tous autres droits sociaux, d'apport, de fusion, d'association ou de toute autre manière, dans toutes entreprises exerçant toutes activités économiques, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières,
2. L'assistance administrative, technique, commerciale et financière, la prestation de tous services au bénéfice des sociétés filiales ou apparentées ou de toutes autres sociétés, ainsi que le cautionnement de toute obligation contractée par une société filiale dans le cadre de son objet social,
3. Le dépôt, l'acquisition, la propriété et la mise en valeur, par tous les moyens de tous brevets, procédés techniques, droits de propriété industrielle ou littéraire et artistique ou encore marques,
4. L'étude, la conception, la réalisation, l'installation et la maintenance de tout système d'information (logiciels et matériels) pour le compte d'une personne publique ou privée, physique ou morale. A cet effet, la société pourra procéder à toutes études, effectuer toutes opérations commerciales ou financières se rapportant aux objets définis ci-dessus.
5. L'acquisition de toutes propriétés, terrains ou constructions.
6. La gestion, la dation à bail, la conservation et l'amélioration des biens de la société.
7. Et généralement toutes opérations de nature civile, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant contribuer à son développement pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Et adoptent les modifications statutaires qui en découlent

Cette résolution est adoptée à l'unanimité actionnaires présent ou représentés.

### **QUATRIEME RESOLUTION – NOUVELLE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

Les actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant acte la nouvelle répartition du capital social de la société comme suit :

| <b>Identité</b>  | <b>Nombre de parts</b> | <b>Pourcentage</b> | <b>Participation au capital</b> |
|--|------------------------|--------------------|---------------------------------|
| <b>Mahmoudi Najib</b><br>32, route du Ran de la forêt<br>41150 Valloire sur Cisse    | <b>6515</b>            | <b>41,0394%</b>    | 11 432,36 €                     |
| <b>SA ATOS WORDLINE</b> 80 quai<br>Voltaire, Immeuble River Ouest<br>95870 BEZONS    | <b>750</b>             | <b>4,7244%</b>     | 89 553,50 €                     |
| <b>SARL TOSHY PARTNERS</b><br>38 avenue Abdel Moumen<br>Rabat, Maroc                 | <b>5875</b>            | <b>37,0079%</b>    | 13 871,27 €                     |
| <b>Mahmoudi Jocelyne</b><br>32, route du Ran de la forêt<br>41150 Valloire sur Cisse | <b>915</b>             | <b>5,7638%</b>     | 13 947,48 €                     |
| <b>Mahmoudi Yasmine</b><br>32, route du Ran de la forêt<br>41150 Valloire sur Cisse  | <b>910</b>             | <b>5,7323%</b>     | 13 871,27 €                     |
| <b>Mahmoudi Sofiane</b><br>52, avenue Marx Dormoy<br>94500 CHAMPIGNY SUR MARNE       | <b>910</b>             | <b>5,7323%</b>     | 99 309,12 €                     |
| <b>Total</b>   | <b>15875</b>           | <b>100%</b>        | <b>241 985 €</b>                |

Et adoptent les modifications statutaires qui en découlent.

## **CINQUIEME RESOLUTION - FORMALITES**

Les actionnaires confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité actionnaires présent ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et par les associés présents.

Le Gérant  
Copie certifié conforme

